



Association Cognaise d'Etudes et de Recherches Sous-Marines
1, rue du port 16100 COGNAC
Agréé Jeunesse et Sports n°165252 / Affilié FFESSM n°0216074

- Réunion du Comité Directeur du 21 septembre 2006 -

Présents : Alain ARCHAMBAUD - Monique ARCHAMBAUD - François BOUDOT - Raymond BOURINET - Bernard DANDELLOT - Michel GAILLARD - Joëlle GUYOT - Jean-Marc JOSSE - Eric PANNAUD - Claude PONS - Bruno QUEROIS -

Excusés : Frédéric BONNAUD - Alain CREPEAU - Jean-Claude DUSSAUZE -

Ordre du jour : - Préparation de la saison 2006/2007 -

- 1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 31 mai 2006.
- 2/ Fiche d'inscription.
 - Prix
 - Certificat médical
- 3/ Responsables de bassin.
 - Désignation
 - Planning
- 4/ Point sur les formations.
- 5/ Les sorties club.
- 6/ Gestion du matériel.
- 7/ Questions diverses.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 31 mai 2006.

Le réunion commence par la lecture du compte rendu de la réunion du bureau du 31/05/2006 et le compte rendu est approuvé.

2/ Fiche d'inscription.

Prix :

Il avait été évoqué, lors de précédentes réunions, la possibilité de répercuter l'augmentation de la licence fédérale sur le prix de la cotisation club.

En 2006, pour un total de 100 €, il y a 32 € de licence fédérale, 15,80 € de cotisation assurance et reste donc à l'ACERS 52,20 €.

En 2007, pour un total de 100 €, il y aurait 32,60 € de licence fédérale ; 15,80 € de cotisation assurance et reste donc à l'ACERS 51,60 €.

Donc la part de l'ACERS baisserait au fur et à mesure que la licence fédérale augmenterait.

Il est donc décidé de passer la part ACERS à 52,60 €, ce qui amène la cotisation annuelle à 101 €.

Le président propose également de revoir la cotisation annuelle des initiateurs à la hausse, sachant que celle ci est actuellement de 50 €. L'argument principal présenté par Bruno est que les indemnisations du club doivent aller à ceux qui engagent des frais personnels pour la formation (déplacement, hébergement, voire matériel) et non pas à ceux qui ne donnent que du temps à la piscine (principe de base du bénévolat et de toute association).

Il souligne qu'à ce titre, d'autres personnes du club donnent beaucoup de temps et ne sont pas rémunérées pour autant car non encadrants ; Il s'agit en fait d'une remise à niveau du traitement des bénévoles dans le club qu'ils soient encadrants ou non.

La somme représente 600 € euros et permettrait de mieux indemniser les encadrants qui engagent des dépenses sur les deniers personnels pour les formations des plongeurs du club.

Si le principe de la participation du club au financement des plongées techniques des encadrants est admis de tous, il faut, pour encourager les encadrants à venir faire des plongées techniques, mieux indemniser leur frais et ne pas donner d'argent à ceux qui n'engage pas de frais.

Finalement, aucun accord n'ayant été trouvé, la cotisation des initiateurs demeure inchangée mais le débat reste ouvert.

Certificat médical :

Devant certaines difficultés rencontrées par des membres, afin de simplifier les démarches et s'aligner sur les exigences de la fédération, il est décidé de demander un certificat médical délivré par un médecin du sport pour tous les licenciés.

Un certificat délivré par un médecin fédéral n'est donc plus obligatoire, mais reste évidemment valable.

3/ Responsables de bassin.

Aujourd'hui, le club dispose de 3 moniteurs, 11 initiateurs et 1 initiateur d'apnée. Le cas de l'initiateur d'apnée est un peu particulier car il n'est pas plongeur.

Il est décidé de faire rentrer l'initiateur d'apnée dans le planning des responsables de bassins sachant que, pour ces quelques séances, le matériel de plongée ne sera pas sorti.

Dans le cas d'une nécessité (baptême), le second responsable de bassin pourra s'en charger.

A noter : Révision des gestes de secours pour tous les responsables de bassin le 26 septembre à la piscine.

4/ Point sur les formations.

Formation niveau 2 : 4 plongées sur les 6 prévues en raison du mauvais temps. Les 6 élèves (dont 2 viennent du club de Jonzac) sont en bonne voie.

Formation niveau 3 : 4 plongées sur les 6 prévues en raison du mauvais temps. Les 5 candidats devront confirmer leurs compétences lors du 2e week end.

5/ Les sorties club.

Le 2 juillet, 15 plongeurs dont plusieurs niveau 1 ont plongé à proximité du Cap Ferret, près d'Arcachon. Il s'agissait d'une plongée avec départ du bord. On était observé quelques superbes hippocampes.

2 et 3 septembre, notre traditionnel week end du à Arcachon avec hébergement en bas de la dune du Pilat. 30 personnes ont participées et 18 plongeurs ont visité les blockhaus avec une bonne visibilité et ont fait une belle plongée sur Hortense. A déplorer quelques déboires avec l'hébergement.

4 plongées de nuit ont été organisées pendant l'été les mardi soir par quinzaine en Charente. 11 plongeurs, en moyenne, participèrent aux plongées dont 1 avec une belle visibilité, les 3 autres plutôt médiocre.

Du 1er au 5 novembre, Eric propose un séjour pour plongées profondes sur des épaves du côté de Lecques, à proximité de Marseille et de la presqu'île de Giens.

Les 14 et 15 octobre, week end à Estartit. Certes, nous connaissons l'endroit, mais le rapport qualité prix est vraiment correct et nous sommes à peu près certains d'y voir de belles choses, en particulier des mérours.

6/ Gestion du matériel.

Cette saison, 2 blocs courts de 12 litres de 236 € et 1 bloc de 15 litres de 256 € ont été achetés. Il s'agit de blocs d'occasion de l'année.

7/ Questions diverses.

Le local du club : Suite à un contact avec la mairie, il semble que un local pourrait être disponible à l'école Saint Martin, derrière l'hôtel des impôts. C'est une ancienne cuisine qui pourrait nous être prêtée pour 2 ans. Il n'y a pas de branchement pour le compresseur pour l'instant. Nous attendons confirmation et précision de la mairie.

Forum des associations : Un grand merci à Raymond qui a établi quelques contact avec les visiteurs, cette année nombreux au forum. Bilan positif donc, si ce n'est le peu de licenciés de l'ACERS participants.

Une soirée d'information aura lieu le 19 octobre, à Rouillac, sur la nutrition du sportif.

Un concours de tir sur cible est organisé par le CIAS le 15 octobre à la piscine de Talence.

Une manifestation aura lieu les 1 et 2 décembre à la piscine de Jonzac à l'occasion du Téléthon.

Les bourses pour la formation des initiateurs d'apnée : le club a obtenu une dotation globale de 600 € par le CNDS. Il est décidé d'octroyer 75 € à chacun des 3 initiateurs d'apnée, pour un montant de 225 €, et provisionner 300 € pour la formation d'un moniteur et 75 € pour la formation d'un initiateur en biologie.

Le club d'aviron de Cognac fait une demande afin de venir nager 1 fois par semaine pendant 3 mois avec nous. L'assemblée vote contre à l'unanimité.

Nous avons constaté quelques problème de comportement avec certains licenciés du club de Jonzac pour les plongées à Hendaye : pas de versement d'arrhes, annulation de dernière minute, etc ... Il est décidé, à l'avenir, que le club de Jonzac organisera en interne leur hébergement.

Fin de la réunion à 22 h 30.

Le Secrétaire,
François BOUDOT

Le Président,
Bruno QUEROIS